

LE 21 MARS 2014

aura lieu dans les locaux de la Chambre de Commerce Internationale au
33/43, avenue du Président Wilson, 75116 Paris

LE COLLOQUE

REFLEXIONS SUR LES PROCEDURES PARALLELES ET LA CONTRARIETE DE DECISIONS DANS L'ARBITRAGE INTERNATIONAL

Organisé conjointement par

L'Association des Juristes de Droit International Privé,

L'Association des Diplômés en Droit des Relations Economiques
Internationales, et

L'Association de l'Institut des Hautes Etudes Internationales.

En collaboration avec

**Le Centre de Recherche de Droit International, et
L'Institut des Hautes Etudes Internationales.**



**Université Panthéon-Assas
- Paris II -**



CENTRE DE FORMATION PERMANENTE



Inscription obligatoire par mail à l'adresse suivante : elise.grandgeorge@u-paris2.fr, en indiquant votre présence pour la matinée, l'après-midi ou la journée ; ainsi que vos nom, prénom, qualité et coordonnées téléphoniques directes. Attention, les places sont limitées; cet événement est non payant.

PROGRAMME

MATINEE: DROIT DES INVESTISSEMENTS

Petit-déjeuner (9h30-10h)

Présidence : Monsieur le Professeur Yves Nouvel

Propos introductifs de la journée.

Développement des procédures parallèles et facteurs de désordres procéduraux en arbitrage d'investissement.

Par M. Walid BEN HAMIDA, Maître de Conférence à l'Université d'Evry Val-d'Essonne et à Sciences Po Paris

La contrariété de décisions en arbitrage d'investissement, risques et conséquences.

Par M. Fernando MANTILLA-SERRANO, Avocat aux barreaux de Paris, Madrid, New York et Colombie, Shearman & Sterling LLP Paris

Retour sur la pertinence de la distinction « contract claims » et « treaty claims ».

Par M. Ibrahim FADLALLAH, Professeur à l'Université Paris-Ouest Nanterre la Défense

Pause (20 minutes)

Procédures parallèles : aspects procéduraux et solutions institutionnelles.

Par Mme Eloïse OBADIA, Avocate aux barreaux de Paris et New York, Derains & Gharavi Washington D.C. ; ancienne responsable d'équipe et conseillère juridique au CIRDI

La concurrence des instances arbitrales : que disent les principes du contentieux international?

Par M. Yves NOUVEL, Professeur à l'Université Panthéon-Assas

Déjeuner (12h30-14h20)

APRES-MIDI: ARBITRAGE COMMERCIAL

Présidence : Monsieur le Professeur Daniel Cohen

Propos introductifs et présentation du sujet.

Par M. Philippe LEBOULANGER, Avocat au barreau de Paris, Leboulanger & Associés, Chargé d'enseignements à l'Université Panthéon-Assas

La prévention des contrariétés de décisions arbitrale et étatique.

Par Mme Claire DEBOURG, Maître de Conférences à l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense

De l'utilisation des « anti-suit injunctions » par le juge et l'arbitre.

Par M. Jacob GRIERSON, Avocat aux barreaux d'Angleterre et du Pays de Galles, McDermott Will & Emery Londres et Paris; Chargé d'enseignements à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et à l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Pause (15 minutes)

L'exclusion de l'arbitrage dans le Règlement Bruxelles I refondu.

Par Mme Laurence USUNIER, Professeur à l'Université Paris XIII Nord

Les contrariétés de décisions dans le contrôle des sentences arbitrales.

Par M. Sylvain BOLLEE, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1)

Une illustration récente : l'affaire Planor Afrique.

Par M. Alexandre REYNAUD, Avocat aux barreaux de Paris et New York, betto seraglini

Pause (15 minutes)

Les procédures parallèles dans le règlement d'arbitrage et de médiation de la Chambre de Commerce Internationale.

Par M. Thomas GRANIER, Conseiller, Cour internationale d'arbitrage de la CCI ; Chargé d'enseignements à l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense

Un remède, la concentration du contentieux devant l'arbitre (extension et transmission de la convention d'arbitrage).

Par M. Jean-Pierre ANCEL, Président de chambre honoraire à la Cour de cassation

Conclusion.

Par M. Daniel COHEN, Professeur à l'Université Panthéon-Assas

Cocktail (18h30)